

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/1981 du 13 décembre 2018, renouvelant l'approbation de la substance active composés de cuivre conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **CUPROFIX CM ACTIVE DISPERSS***

de la société **UPL EUROPE LTD**

numéro de dossier **n°2020-1077**

Considérant le rejet de la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit CUPROFIX CM ACTIVE DISPERSS, suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active composés du cuivre,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, à compter du 30 juin 2020, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	CUPROFIX CM ACTIVE DISPERSS
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	UPL EUROPE LTD 1st Floor, Birchwood Park, The Centre, WARRINGTON, CHESHIRE WA3 6YN, ROYAUME-UNI
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	24 g/kg - cymoxanil 150 g/kg - cuivre 200 g/kg - mancozèbe
Numéro d'intrant	9800400
Numéro d'AMM	9800400
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	31/12/2020
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	31/12/2020

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2012-1527, 2019-2888 et 2019-5032 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le **26 MAI 2020**

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)